

PARIS, le 16 novembre 2009

## L'U.ME.SPE. SOUTIENT LES DEMANDES DES MEDECINS OBSTETRICIENS

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que le nombre de médecins obstétriciens libéraux a diminué d'une manière inquiétante au cours de ces dernières années.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que le problème assurantiel constitue une composante importante de cette désaffection.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a demandé en vain, dès 2002, que soit réglé globalement et définitivement le problème assurantiel en tant que couverture mais, également, au niveau du coût des primes d'assurance, pour toutes les professions à risque (obstétriciens, chirurgiens et anesthésistes).

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère comme légitimes les demandes des obstétriciens libéraux, au-delà du problème assurantiel, c'est la sérénité de la poursuite de leur métier qui est en jeu. Nous soutenons donc leurs demandes d'obtenir des garanties définitives auxquelles s'oppose, depuis 7 ans, le Ministère du Budget.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle qu'il est indispensable que le coût assurantiel des spécialités à risque soit intégré dans le cadre de la CCAM des actes techniques puisqu'il s'agit, bien évidemment, d'un élément important pour déterminer le coût de la pratique, dans le cadre de la méthodologie de la prise en charge des actes techniques par les Caisses d'Assurance Maladie, la situation de remboursement partiel des primes actuelles n'étant ni pérenne, ni satisfaisante.

U.ME.SPE.  
Union Nationale des  
Médecins Spécialistes  
Confédérés

79, rue de Tocqueville  
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr